



REGARD BÉTHEMONTAIS

BELLE ANNÉE
2026



SOMMAIRE

L'ÉDITORIAL	3
VIE LOCALE	4 - 7
• POPULATION LÉGALE À BÉTHEMONT-LA-FORÊT	4
• INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE	5
• TRANSPORT À LA DEMANDE POUR NOS SÉNIORS	6
• LE MONOXYDE DE CARBONE	6
• LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À BÉTHEMONT-LA-FORÊT	7
• RENTRÉE SCOLAIRE 2026 – 2027	7
AGENDA	8
VIE DU CONSEIL MUNICIPAL	9-11
ELECTIONS MUNICIPALES 2026	12-13
DOSSIER ASSAINISSEMENT	14-17
ACTIVITÉS SPORTIVES À BÉTHEMONT-LA-FORÊT	18-19
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	20-21
ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT	22-30
• BÉTHEMONT EN FÊTE	22-23
• EXPOSITION DE MOTOS ANCIENNES	24
• COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918	25
• SOIRÉE BEAUJOLAIS	26
• SÉANCE DE DÉDICACES	27
• UN NOËL CHALEUREUX POUR NOS AÎNÉS	28
• ANIMATIONS DE NOËL	29
• MOMENT CONVIVIAL POUR NOS AÎNÉS AUTOUR DE LA GALETTE DES ROIS	30
VIE LOCALE	31
• LE CARNET ETAT CIVIL 2025	31

Mairie de Béthemont-la-Forêt
Rue de Montubois
Tel: 01 34 69 27 01
Fax: 01 34 08 07 25

mairie@bethemont-la-foret.fr

Couverture : Bel été à Béthemont-la-Forêt, 2017,
peinture de Madame Nicole POLINI

Rédaction, photos et impression réalisées par
l'Equipe Municipale



Chères Béthemontoises,

Chers Béthemontois,

En ce début d'année, je tiens tout d'abord à vous adresser mes vœux les plus sincères de sérénité, d'épanouissement, de réussite dans vos projets personnels et surtout de bonne santé. J'espère que les fêtes ont été pour chacun d'entre vous un moment de partage avec tous ceux qui vous sont chers.

Dans les prochaines semaines, vous serez invités à élire une nouvelle équipe municipale. C'est pour moi l'occasion, en cette fin de mandature, de remercier les élus qui m'ont accompagnés tout au long de ces six années écoulées, permettant ainsi aux projets de se concrétiser. Je souhaite également mettre à l'honneur nos agents municipaux qui ont su avec professionnalisme entretenir nos espaces publics, vous accompagner dans vos démarches administratives, mais aussi le corps enseignant pour la transmission de savoirs à nos jeunes. Je n'oublie pas de remercier les nombreux bénévoles et notre comité des fêtes. L'investissement de chacun a permis de vous proposer de nombreuses manifestations culturelles, sportives et autres, contribuant au bien vivre ensemble à Béthemont-la-Forêt.

Le 15 mars prochain, vous serez invités à vous rendre aux urnes pour élire un nouveau conseil municipal. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, comme Béthemont-la-Forêt, le mode de scrutin évolue. Je vous invite à lire attentivement l'article dédié à ce changement.

Enfin, je ne peux terminer mon propos sans évoquer le dossier assainissement. Vous avez été nombreux à assister à la réunion publique organisée par le Siare à la salle des fêtes de Chauvry le 20 novembre 2025. Nous allons dans les prochains mois, au terme de trop nombreuses années, voir se finaliser le projet d'un assainissement collectif pour nos villages de Chauvry et Béthemont-la-Forêt. J'invite les personnes qui n'auraient pas pu assister à cette réunion à prendre connaissance de l'article consacré à ce sujet et à l'ensemble des personnes à retourner leur convention validée en Mairie ou au Siare sans tarder.

Comme à chaque numéro, vous retrouverez dans ce regard béthemontois le détail des dossiers en cours ainsi que les temps forts et événements qui ont rythmé et rythmeront la vie de notre village.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Didier DAGONET
Maire de Béthemont-la-Forêt

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Jour	Ouverture	Fermeture
Lundi	15h30	17h30
Mercredi	09h30	12h00
Jeudi	16h00	18h30
Samedi	09h00	12h00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matin de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis matin sur rendez-vous

POPULATION LÉGALE À BÉTHEMON-LA-FORÊT



Evolution de la population de Béthemont-La-Forêt

Année	Population
1968	143
1975	275
1982	329
1990	480
1999	451
2007	425
2012	429
2017	414
2023	435

Comme chaque année, l'INSEE a publié les chiffres de la démographie en début d'année.

Selon l'Insee, au 1er janvier 2023, la France métropolitaine compte 66 792 845 habitants.

La Région Ile de France compte 12 594 502 habitants dont 1 304 986 habitants pour le département du Val d'Oise.

Pour notre village l'INSEE dénombre 435 habitants au 1er janvier 2023 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

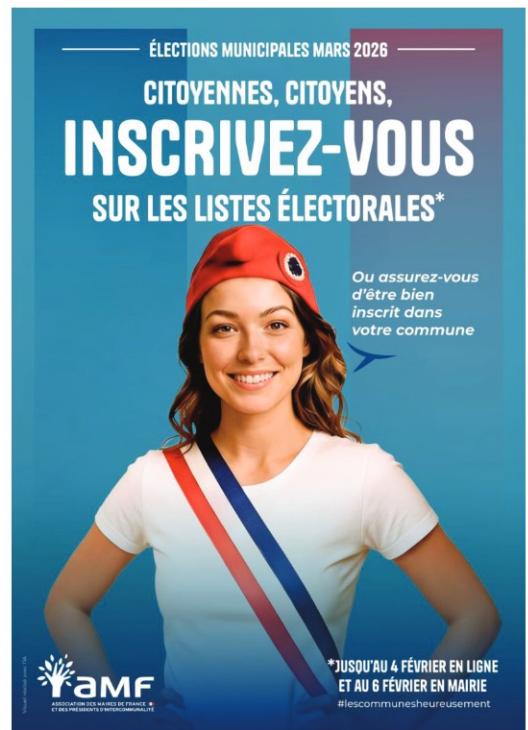
ELECTIONS MUNICIPALES 2026

L'Association des Maires de France appelle les Français à s'inscrire sur les listes électorales, à aller voter et à participer aux opérations de vote.

À l'approche des élections municipales de mars 2026, l'AMF se mobilise sur un enjeu démocratique majeur, celui de la participation électorale. À cette préoccupation s'ajoute le phénomène des électeurs non inscrits (2,2 millions) ou mal-inscrits (7,7 millions) sur les listes électorales, qui a privé en 2022 près de 10 millions de citoyens de participer aux élections.

S'inscrire sur les listes électorales, c'est la première étape de l'engagement citoyen.

L'inscription électorale ne se réduit pas seulement à une formalité administrative : elle constitue un acte civique fondateur. Être inscrit sur une liste électorale, c'est affirmer son appartenance à une communauté locale, participer à son avenir et conforter le rôle central de la commune comme premier échelon de la démocratie. À l'heure où la mobilité résidentielle s'accroît, l'AMF appelle chaque citoyenne et chaque citoyen à vérifier sa situation électorale et à se réinscrire si nécessaire, afin que chacun puisse pleinement faire entendre sa voix là où il vit, avant les 4 (en ligne) et 6 février (en mairie) prochains.



Voter aux élections municipales, c'est choisir des projets concrets pour son quotidien. Les élections municipales sont des élections de proximité : on y vote pour une équipe municipale, mais aussi pour des projets très concrets qui concernent directement la vie quotidienne, écoles, services publics de proximité, urbanisme, transition écologique, solidarité, cadre de vie. Voter, c'est donner une légitimité démocratique aux décisions locales et permettre aux communes et intercommunalités d'agir avec le soutien clair de leurs habitants. Chaque bulletin compte pour construire des politiques publiques locales adaptées aux réalités du terrain. En cas d'empêchement, il est recommandé aux électeurs de donner procuration à un proche.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Vous avez emménagé à Béthemont-la-Forêt, il est nécessaire de vous inscrire sur la liste électorale de la ville auprès du secrétariat de la Mairie. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions). Vous pouvez vous rendre en Mairie afin de vérifier votre inscription sur les listes électorales communales ou pour procéder à votre inscription, avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile à votre nom, daté de moins de trois mois.

TRANSPORT À LA DEMANDE POUR NOS SÉNIORS

La Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts facilite vos déplacements

Depuis le 1er janvier 2023, la communauté de communes a mis en place un service de transport à la demande pour nos ainés.

Ce service est dédié aux personnes âgées de plus de 60 ans, à mobilité réduite, en insertion professionnelle ou bénéficiaire de l'APA, dans le cadre de leurs déplacements pour des rendez-vous médicaux ou démarches administratives dans le Val d'Oise, et pour se rendre dans les centres commerciaux et marchés sur le territoire de notre intercommunalité.

Le tarif s'élève à 30 € par an (valable pour l'année civile, quel que soit le nombre de trajets réalisés), l'inscription se fait auprès du secrétariat de la Mairie.



LE MONOXYDE DE CARBONE



Le monoxyde de carbone est un gaz毒ique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Veillez à bien aérer et ventiler votre logement tout au long de l'année.

Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.

Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site internet suivant :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>



LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Un Service d'Accompagnement pour les Familles béthe-montoises

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), est un lieu spécialement aménagé pour les petits.

Les familles sont reçues par deux accueillantes (professionnelles de la petite enfance) ; l'accueil est gratuit, et sans inscription, l'anonymat et la confidentialité y sont préservés.

Ce LAEP est intercommunal, il accueille les habitants des communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt, Presles et Villiers-Adam.

Il est ouvert tous les mercredis de 09h00 à 11h00 (hors période de vacances)

L'accueil se fait dans les locaux de l'école maternelle.

Cette offre d'accueil Petite Enfance en milieu rural apporte une vraie réponse d'interaction sociale.



RENTRÉE SCOLAIRE 2026 – 2027

Les inscriptions scolaires ouvrent en février

La campagne d'inscription scolaire pour la rentrée 2026 – 2027 se tiendra du 9 février au 13 mai 2026. Elle s'adresse aux enfants nés en 2023 ou nouvellement arrivés à Béthemont-la-Forêt.

Préparez la prochaine rentrée en toute sérénité

L'inscription de votre enfant n'est pas automatique, les familles sont invitées à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie.

Lors de ce rendez-vous, les familles devront présenter les documents suivants :

- Livret de famille,
- Pièces d'identité des deux parents,
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Le carnet de santé de l'enfant.

Selon la situation familiale, des pièces complémentaires pourront être demandées (PACS, jugement de séparation ou de divorce, attestation d'hébergement, PAI)

Lors de l'inscription scolaire vous pourrez aussi, réaliser une pré-inscription à la cantine et au périscolaire.



AGENDA

SAMEDI 21 FÉVRIER DÉGUSTATION DE CRÊPES AUTOUR D'UN LOTO



Le Conseil Communal d'Action Sociale invite nos aînés à participer à un loto, tout en dégustant quelques crêpes le samedi 21 février à 14h30, à la cantine scolaire.

JEUDI 19 MARS COMMÉMORATION DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Monsieur le Maire et les Membres du Conseil Municipal vous convient le jeudi 19 mars 2026 à 9h30 au monument aux morts du cimetière de Béthemont-la-Forêt, pour commémorer la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



ELECTIONS MUNICIPALES

Les électeurs sont invités à participer aux élections municipales le dimanche 15 mars pour le 1^{er} tour et auquel cas il n'y aurait pas de majorité au soir du 1^{er} tour, les électeurs seront à nouveau appelés aux urnes le dimanche 22 mars.



INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cas où à l'issue du premier tour des élections municipales le nouveau conseil serait élu. L'installation des élus aura lieu le samedi 21 mars à 11h00, dans le cas contraire l'installation aura lieu le samedi 28 mars.

SAMEDI 5 AVRIL CHASSE AUX ŒUFS

Comme il est de coutume, nous donnons rendez-vous aux jeunes Béthemontois le samedi 5 avril pour participer à une chasse aux œufs.



SAMEDI 20 JUIN FEU DE LA SAINT JEAN

Retenez dès à présent votre samedi 20 juin, pour nous retrouver autour du grand brasier qui sera allumé au terrain communal, pour fêter le solstice d'été. De nombreuses animations vous seront proposées à cette occasion par le Comité des Fêtes.



VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2025

11 élus étaient présents.

Désignation des représentants communaux pour la commission d'attribution du terrain communal d'un terrain allée des Châtaigniers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, de créer la commission d'attribution du terrain communal d'un terrain allée des Châtaigniers,

Désigne les représentants de la commission d'attribution du terrain communal d'un terrain allée des Châtaigniers comme suit :

Membres Titulaires :

- Monsieur Didier Dagonet Président
- Madame Isabelle Oger Vice-Président
- Monsieur Thierry Vincent
- Monsieur Patrice Glandières

Membres Suppléants :

- Madame Morgane Auger
- Monsieur Bernard Gourdy

Rapport d'activité annuel 2024 et du schéma de mutualisation de la CCVO3F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve, le rapport d'activité annuel 2024 de la CCVO3F et son schéma de mutualisation tel qu'il est présenté,

Rapport d'activité 2024 du syndicat TRI-OR

Le Conseil Municipal,

prend acte, du rapport annuel 2024 présenté par le Syndicat Tri-Or,

Rapport d'activité 2024 du Syndicat des Eaux d'Ile de France

Le Conseil Municipal,

prend Acte, du rapport d'activités 2024 du SEDIF,

Rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Ile de France

Le Conseil Municipal,

prend acte, du rapport annuel 2024 présenté par du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité d'Ile de France,

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2022

9 élus étaient présents.

Décision modificative n°1 au budget 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, la décision modificative n° 1 au budget 2025 comme suit :

num	Libellé	BP 2025	Proposition	BP + DM n°1
Dépenses de fonctionnement				
11	Charges à caractère général	163 086.04	+ 22 058.79	185 144.83
12	Charges de personnel et frais assimilés	142 800.00		142 800.00
14	Atténuation de produits	53 200.00		53 200.00
23	Virement à la section	180 000.00		180 000.00
65	Autres charges de gestion	133 671.08		133 671.08
66	Charges financières	17 000.00		17 000.00
Total	DEPENSES FONCTIONNEMENT	689 757.12	+ 22 058.79	711 815.91
Recettes de fonctionnement				
2	Résultat de fonctionnement reporté	40 989.12		40 989.12
70	Produits des services du domaine et ventes divers	32 400.00	+ 14 013.85	46 413.85
73	Impôts et taxes	20 000.00	+ 8 174.00	28 174.00
731	Fiscalité locale	363 212.00	- 3 133.00	360 079.00
74	Dotations et participations	31 136.00	+ 3 003.94	34 139.94
75	Autres produits de gestion	2 000.00		2 000.00
76	Produits financiers	20.00		20.00
77	Produits spécifiques	200 000.00		200 000.00
Total	RECETTES FONCTIONNEMENT	689 757.64	+ 22 058.79	711 815.91
Dépenses d'investissement				
41	Opérations patrimoniales	0.00	+ 44 752.37	44 752.37
13	Subvention d'investissement	5 710.00		5 710.00
16	Emprunts et dettes assimilées	326 000.00	50 000.00	276 000.00
20	Immobilisations incorporelles	11 230.00		11 230.00
21	Immobilisations corporelles	86 907.59	+ 29 632.90	116 540.49
Total	DEPENSES INVESTISSEMENT	429 847.59	24 385.27	454 232.86
Recettes d'investissement				
1	Solde d'exécution de la section d'invest.	26 357.59		26 357.59
21	Virement de la section de fonctionnement	180 000.00		180 000.00
41	Opérations patrimoniales	0.00	+ 44 752.37	44 752.37
10	Dotations, fonds divers et réserves	62 200.00	2 397.79	59 802.21
13	Subventions d'investissement	161 290.00	17 969.31	143 320.69
Total	RECETTES INVESTISSEMENT	429 847.59	+ 24 385.27	454 232.86

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026, hors restes

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2025	Limite autorisée en 2026
20	Immobilisation incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21	Immobilisation corporelles	43 694,79 €	10 923,70 €

à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et avant le vote du Budget primitif 2026 :

Aménagement hydro-écologique d'un terrain communal à Béthemont-la-Forêt, Autorisation de signer le marché de Maitrise d'Œuvre pour le lot espaces verts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise, Monsieur le Maire à signer le marché public visé en objet avec la Société ARTELIA, domiciliée 16 rue Simone Veil à Saint Ouen sur Seine (93), ainsi que l'ensemble des documents afférants à ce marché public,

Demande de subvention pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public auprès du SDEVO,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

Approuve le plan de financement, comme tel :

Coût prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public HT	28 110 €
Subvention SDEVO éclairage public	6 200 €
Part Communale	21 910 €

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat départemental d'Énergies du Val d'Oise dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public pour bénéficier des subventions.

Demande de subvention pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public auprès du Conseil départemental du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public pour bénéficier des subventions les plus larges possibles.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Élections municipales 2026



Réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants

Les 15 et 22 mars prochain, vous élirez les conseillers municipaux pour notre village. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Auparavant les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants se déroulaient selon un mode de scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage : ce mode de scrutin permettait de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée.

Désormais, pour notre village, les candidats doivent se présenter sur une liste respectant l'alternance femmes / hommes. L'effectif légal de la composition du conseil municipal est inchangé, soit 11 membres, toutefois les listes peuvent comporter au maximum deux candidats supplémentaires et au minimum deux candidats de moins, c'est-à-dire qu'une liste est réputée complète si elle comporte au minimum 9 candidats, 11 candidats ou au maximum 13 candidats (dans ce dernier cas, les deux candidats supplémentaires seront appelés à pourvoir les postes vacants en cours de mandat).

Les élections se dérouleront au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Dans le cas où le bulletin de vote comporterait des annotations, celui-ci sera considéré comme nul.

Dans l'hypothèse où il y a deux listes présentes aux élections municipales, au soir du premier tour, si l'une des listes à la majorité absolue des suffrages exprimés, cette liste obtient la majorité des sièges, soit pour notre village six sièges (les six premiers candidats de la liste) les cinq sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre les deux listes (si la seconde liste a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Dans le cas où aucune des listes n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il y aura un second tour le dimanche suivant. Pour qu'une liste puisse se maintenir au second tour, elle doit avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au premier tour. La règle de répartition des sièges au second tour est la même qu'au premier tour.

À l'issue des élections, les membres du conseil municipal nouvellement élus doivent se réunir dans les huit jours pour élire le Maire et les Adjoints au Maire.

Le maire est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée). La liste est donc composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'ordre de présentation de la liste des conseillers municipaux candidats aux fonctions d'adjoint n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut donc être différent de celui-ci. Enfin l'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/premier adjoint (le premier adjoint du même sexe que le maire).

Pour la composition du tableau des conseillers municipaux

Si une seule liste, par priorité d'âge, les élus les plus âgés occupent les premiers rangs.

En présence de plusieurs listes, la priorité est accordée aux listes ayant obtenu le plus de voix. Pour les conseillers appartenant à une même liste, la priorité est accordée aux élus les plus âgés.

Les représentants au conseil communautaire, pour la désignation des élus de notre village qui siégeront au Conseil Communautaire de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, le maire sera le délégué titulaire et le 1er adjoint sera le délégué suppléant.



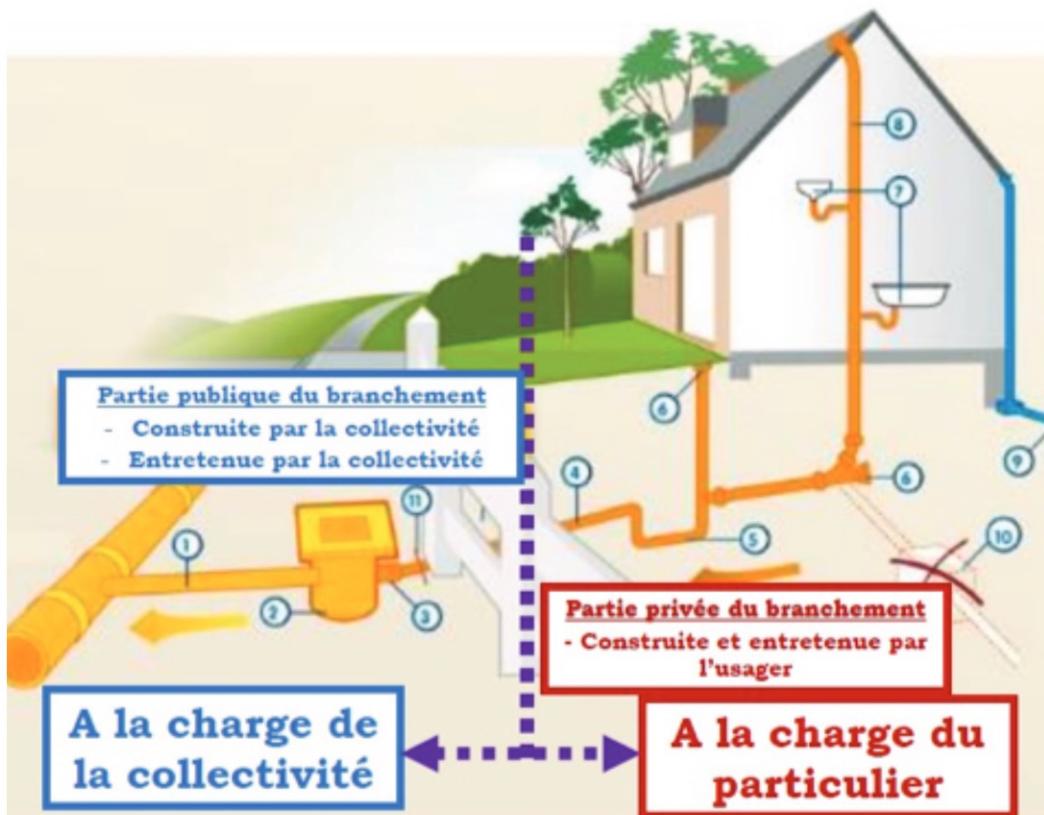
DOSSIER : ASSAINISSEMENT

ZOOM SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER ASSAINISSEMENT

Vous avez été nombreux à participer à la réunion publique du 20 novembre 2025 à la salle des fêtes de Chauvry, organisée par le SIARE où il vous a été présenté l'état d'avancement du dossier assainissement. Aussi, vous trouverez ci-dessous un résumé de cette réunion publique.

PETIT RAPPEL

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques [...] est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte ») ce sont les propriétaires qui doivent prendre en charge ces travaux.



Pour aider les propriétaires à réaliser leurs travaux de raccordement au réseau d'assainissement, le SIARE a décidé de mettre en place une opération groupée sous Maîtrise d'Ouvrage Publique déléguée.

Cette démarche, basée sur le volontariat, est la seule vous permettant d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

DOSSIER : ASSAINISSEMENT

Cette subvention est forfaitaire et de 5 900 € par branchement sous condition que le propriétaire ait retourné au SIARE ou à la commune la convention signée avant le 16 février.

En cas de travaux inférieurs à 5 900 €, le delta n'est pas perdu et est redistribué via une clé de répartition aux branchements dont les travaux sont supérieurs à 5 900 €

Montant forfaitaire minimal de 240 € (frais fixes)

Pour réaliser vos travaux en domaine privé, vous avez deux possibilités :

Si vous optez pour la solution n° 1 et que vous avez signé la convention, cela vous donne droit aux prestations suivantes :

SOLUTION 1	SOLUTION 2
✓ Travaux sous Maîtrise d’Ouvrage Délégée au SIARE, via une convention	✓ Travaux par vos propres moyens
✓ Travaux par entreprise choisie par appel d’offres	✓ Pas d'accès aux subventions de l'Agence de l'Eau
✓ Accès aux subventions de l'Agence de l'Eau sous réserve de 80 % de conventions signées	✓ Contrôle de conformité obligatoire par le SIARE pour accepter le raccordement
✓ Vidanges (fosse, bac dégrasseur) et contrôles inclus	✓ Règlement des dépenses (travaux, vidange, contrôle) au « coût réel »
✓ Maîtrise d’œuvre incluse	
✓ Règlement du reste à charge subventions déduites	

- Intervention d'une entreprise qualifiée (matériaux qualitatifs)
- Présence soutenue du maître d’œuvre
- Réalisation d'un constat d'huissier préalable aux travaux
- Réalisation d'une visite individuelle de piquetage des travaux
- Réalisation de la vidange et suppression ou comblement des installations d'ANC existantes
- Remise en état des lieux
- Réalisation d'un contrôle de conformité postérieur aux travaux
- Réalisation d'une visite individuelle de réception des travaux
- Remise d'un plan de récolelement et d'une notice d'entretien

Emprise des conventions :

- Exclusives aux travaux d'assainissement situés à l'extérieur de l'habitation, les seuls travaux « intérieurs » inclus à la convention sont :
 - Travaux en vide sanitaire (sous réserve d'accessibilité)
 - Travaux en encorbellement en sous-sol (fixation canalisation aérienne sur plafond)

Toutes prestations complémentaires demandées par le riverain (enfouissement de réseaux, intervention sur les réseaux d'eaux pluviales, création dalle béton/allée en enrobés...) devront faire l'objet de devis indépendants aux présents travaux et être sans incidence sur le planning général.

DOSSIER : ASSAINISSEMENT

Les travaux réalisés via la convention bénéficient :

- D'une Garantie de Parfait Achèvement (un an) (ensemble des travaux)
- D'une Garantie décennale (dix ans) (ouvrages et terrassements réalisés)

Les différentes étapes avant la réalisation des travaux :

- Étape n° 1 : Signature de la convention date butoir le **16 février 2026**
- Sous réserve d'atteinte des 80 % d'adhésion, passage aux étapes n° 2, 3, 4 et 5
- Étape n° 2 : Piquetage & constat d'huissier
- Étape n° 3 : Réalisation des travaux
- Étape n° 4 : Contrôle de conformité
- Étape n° 5 : Réception des travaux

Quel sera le prix de l'eau potable à l'issue des travaux d'assainissement ?

Le coût des travaux en domaine public s'élève à 6 609 709 € HT qui se répartissent en 5 445 947 € pour la réalisation des réseaux de collecte et de transport et 1 163 762 € HT pour la réalisation de la station d'épuration.

Déduction faite des subventions obtenues auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau seine Normandie, le reste à charge pour la collectivité est de 2 818 086 € HT

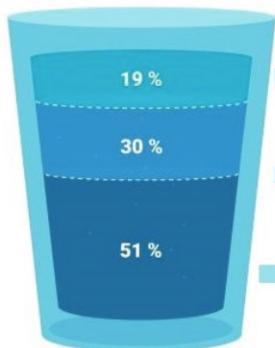
Ce montant des travaux de près de 3 millions d'euros reste à la charge des habitants des communes de Chauvry et Béthemont-la-Forêt, auquel il faut rajouter 38 000 € de frais de fonctionnement par année. Ces montants seront financés par la taxe d'assainissement qui sera perçue par le SIARE sur la facture d'eau potable.

Recettes	Montants fixés pour Béthemont-La-Forêt et Chauvry	Futures constructions
PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)	-	7 € / m ³
Participation au branchement	1000 € pour un branchement Au réel ensuite	Au réel
Redevance assainissement	< 4,90 € / m ³	< 4,90 € / m ³
Prix total de l'eau	< 7,00 € / m ³	< 7,00 € / m ³

DOSSIER : ASSAINISSEMENT

LE PRIX DE L'EAU AU 1ER OCTOBRE 2025

SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION STANDARD DE 120 M³ PAR AN



Prix moyen d'un m ³ d'eau pour les communes du SEDIF	Prix moyen d'un m ³ d'eau pour la commune de Béthemont-la-Forêt aujourd'hui	Prix moyen d'un m ³ d'eau pour la commune de Béthemont-la-Forêt après les travaux d'assainissement
Taxes et redevances (Seine Grands lacs, Agence de l'eau Seine Normandie, Voies navigables de France, TVA) 0.90 €	Taxes et redevances (Seine Grands lacs, Agence de l'eau Seine Normandie, Voies navigables de France, TVA) 0.90 €	Taxes et redevances (Seine Grands lacs, Agence de l'eau Seine Normandie, Voies navigables de France, TVA) < 1.34 €
Part Eau potable (abonnement compris) 1.46 €	Part Eau potable (abonnement compris) 1.46 €	Part Eau potable (abonnement compris) 1.46 €
Part Assainissement (collecte et traitement des eaux usées) 2.44 €	Part Assainissement (collecte et traitement des eaux usées) 0.40 €	Part Assainissement (collecte et traitement des eaux usées) < 4.20 €
Soit 4.80 € TTC le M ³ d'eau	Soit 2.76 € TTC le M ³ d'eau	Soit < 7.00 € TTC le M ³ d'eau

La volonté du SIARE est de limiter l'impact de cette charge financière sur le prix de l'eau à moins de 7 €/m³, mais aussi, de minimiser autant que possible le montant du raccordement (PFAC + participation au branchement à 1 000 €).

PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

- Décembre 2025 à Mars 2026** : Signature des conventions / et Demandes de subventions
- Mars 2026** : Mise en service de la station d'épuration
- Avril 2026** : Mise en service des équipements et du réseau de collecte en domaine public
- Mai 2026** : Premiers rendez-vous de piquetage
- Mai 2026 – Mai 2027** : Réalisation des travaux de raccordement en domaine privé



ACTIVITÉS SPORTIVES À BÉTHEMONT-LA-FORÊT

NATATION



Mehmet Koçak, collégien en classe de 5ème, a été sélectionné pour les Championnats de France de Natation. Il s'entraîne très régulièrement (quatre fois par semaine), au Club CN95 d'Ezanville. Les entraînements se déroulent en 3h (1h de PPG : Préparation Physique Générale, au sol et 2h dans l'eau).

SQUASH

Titouan Cocheril est inscrit au Squash95, Club de St Ouen l'Aumône. Il est numéro un Français dans la catégorie des moins de 15 ans.

Il s'entraîne tous les jours de la semaine, avec un horaire aménagé dans sa classe de 3e. En 2025, il a été Médaille d'Argent, aux Championnats de France individuel et Médaille de Bronze en équipe, aux Championnats d'Europe.



TENNIS DE TABLE



Thierry Vincent joue au tennis de table à Méry-sur-Oise. Les cours se déroulent le mercredi soir, dès 20h. Quant aux compétitions, elles se déroulent le vendredi soir, dès 20h.



MARCHE ET FOOTING



Rejoignez Michel Monteiro au parking de Chauvry, le dimanche matin ! Le départ des marcheurs a lieu à 9h et le départ des coureurs à 9h30. C'est l'occasion de participer à un moment sportif et convivial.

Vous pouvez contacter Michel au 06 20 21 04 47 pour obtenir des renseignements.

EQUITATION

Le Club d'Equitation du Val Kalypso de Béthemont-la-Forêt reçoit toujours de nombreux adhérents enfants, adolescents et adultes.



Chaque année, au mois de juillet, il participe aux Championnats hippiques, qui se déroulent à Lamotte-Beuvron.



L'Equifun est enseigné au Centre Equestre. C'est une discipline pédagogique destinée aux enfants, pour l'approche de la compétition.

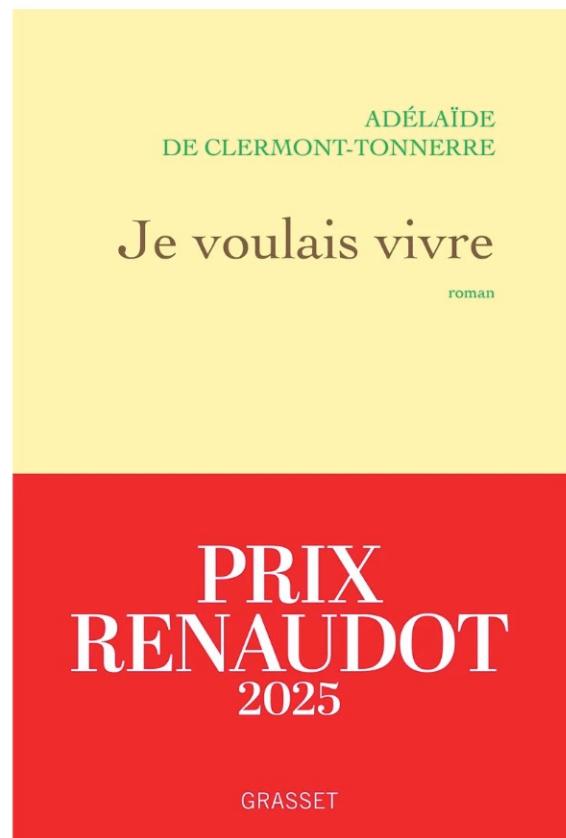
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Venez découvrir cet espace culturel et emprunter les livres gratuitement tous les samedis de 10h à 12h.

La bibliothèque sera fermée :

- le 27 février et le 8 mars
- le 4 et 25 avril
- le 2 et 16 mai

Ce lieu chaleureux et convivial s'enrichit de nouveautés littéraires permettant ainsi de proposer aux lecteurs un large choix de lecture.



Résumé :

Une contre tous et tous contre une !

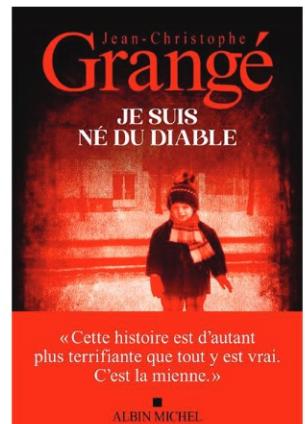
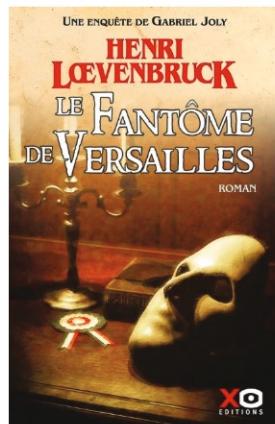
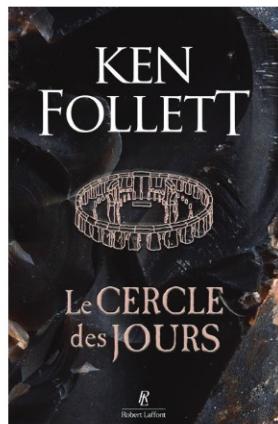
Il en fallait de l'audace pour oser s'attaquer à la légendaire « Milady de Winter » des « Trois Mousquetaires », il en fallait du talent et de l'imagination pour se glisser dans les interstices du chef-d'œuvre de Dumas et ressusciter avec vraisemblance cette figure de la littérature française.

Eh bien Adélaïde de Clermont-Tonnerre y parvient d'une manière qui force l'admiration !

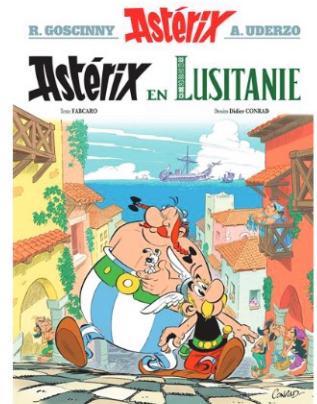
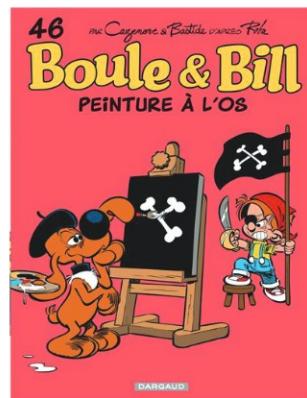
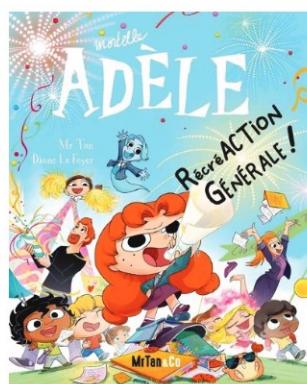
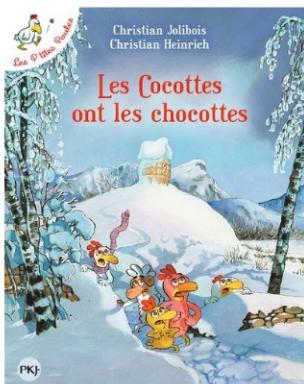
Le tout servi par une plume superbe et un souffle romanesque digne des plus grands classiques à la française.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Autres nouveautés



Pour les plus jeunes



La lecture est une oasis dans le désert de la vie quotidienne, offrant un refuge où l'esprit peut s'abreuver, se nourrir de connaissances et s'épanouir dans l'imaginaire (Jaël L Phania).

Belle année 2026 de lecture !

Les Bénévoles

ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

BÉTHEMONT EN FÊTE

Cette année encore nous avons dû nous passer des autos tamponneuses. Au vu de la situation, les parents d'élèves et les bénévoles du Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt ont redoublé d'inventivité afin de distraire petits et grands.

Pourtant, tout avait bien débuté. Le projet était en avance, nous étions prêts pour deux jours de joie et de bonne humeur, le menu était fait et les postes attribués. Quelques jours avant la fête, la sentence est tombée. Malgré un engagement de leur part, les forains des autos tamponneuses ne seraient pas de la partie.

Qu'à cela ne tienne, tout le monde s'est retroussé les manches. Qu'importe la météo capricieuse, les tentes ont été montées au sec et les piquets plantés pour empêcher les envols intempestifs.



Samedi à 14 heures, tout était prêt, les bénévoles dans les startingblocks. Superbe après-midi qui a vu le village traversé par les participants du jeu de piste intergénérationnel. Les crêpières n'ont pas chômé non plus (environ 250 crêpes confectionnées avec amour), merci M'sieur Dames.

Le soir, les grillades étaient au rendez-vous, calme et sérénité autour du barbecue et des nouvelles friteuses (merci au Crédit Agricole). Ensuite vint l'heure de la retraire aux flambeaux, puis, bien sûr, l'explosion de couleurs avec le traditionnel feu d'artifice. C'était déjà l'heure d'aller se coucher pour les plus jeunes pendant que certains noctambules refaisaient le monde autour d'une boisson bien fraîche. À noter que cette année encore, « les bières Gustaves » se montrèrent à la hauteur.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

Le dimanche matin, retour sur le champ de bataille. Un peu de rangement, un brin de vaisselle et c'était reparti : épluchage et découpage des fruits pour la salade, dressage des tables, préparation des boissons. Déjà les poulets arrivent, les friteuses redémarrent et les premiers convives s'attablent. Joli succès pour ce « poulet/frites » dominical.

En fin d'après-midi les bénévoles furent de nouveau mis à contribution pour replier les tentes et ranger ce qui pouvait l'être.

Encore une victoire pour cette armée de petites fourmis du Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt et des parents d'élèves. Qu'ils soient tous remerciés ainsi que François et Laurence pour leur gentillesse et leur implication.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

EXPOSITION DE MOTOS ANCIENNES

Deuxième édition pour l'exposition de motos anciennes. Comme l'année dernière, le comité des fêtes de Béthemont-la-Forêt a organisé un rassemblement de deux roues en association avec « Les Bielles de Jadis ». Le 19 octobre une vingtaine de passionnés ont présenté une trentaine de machines aux nombreux admirateurs venus à leur rencontre. Il faut avouer que la météo était parfaitement ensoleillée et que le panorama offert par la plaine derrière le terrain communal idéal. La variété des engins était de mise (de la mobylette aux motos) et couvrait toutes les périodes (de 1899 à 2024).



Bien sûr le moment fut propice aux récits les plus originaux et aux démarriages des machines les plus anciennes, car la particularité de tous ces engins hétéroclites est de fonctionner et de rouler régulièrement grâce à la dextérité de leurs propriétaires.

Après un moment de convivialité bien mérité et quelques anecdotes, ces demoiselles remontèrent sur leurs remorques ou dans leurs véhicules de transport et nous dirent en clignant du phare :

À L'ANNÉE PROCHAINE !!!



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

DU 11 NOVEMBRE 1918



Le mardi 11 novembre 2025, la municipalité avait donné rendez-vous aux Béthemontois au cimetière de notre village à 9h30 pour la commémoration de l'Armistice.

Cette commémoration a rassemblé de nombreuses personnes, car, en plus des autorités civiles et militaires, du député, des habitants, les enfants de nos écoles nous ont fait l'honneur d'entonner une magnifique Marseillaise. Les parents ont pu accompagner les enfants en ce jour de devoir de mémoire.

Après le dépôt des gerbes aux monuments aux morts, Monsieur Le Maire et son adjointe ont lu le discours du ministre des Armées.

À l'issue de cette cérémonie, nous nous sommes retrouvés dans la salle du Conseil Municipal pour le traditionnel verre de l'amitié.

Ce jour est également un jour d'hommage pour l'ensemble des personnes civiles ou militaires décédés dans les conflits d'hier ou d'aujourd'hui.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

SOIRÉE BEAUJOLAIS



Cette année encore, le comité des fêtes a proposé à ceux qui le souhaitaient de se retrouver à la cantine le 22 novembre en soirée pour déguster le Beaujolais nouveau.

La cantine a fait quasiment salle comble et nous avons pu apprécier la cuvée 2025, de bonne qualité, avec une belle assiette de charcuteries et de fromages.

Quelques tables étaient disposées à l'extérieur, mais le froid et la neige nous ont également rejoints et ont incité tout le monde à rester bien au chaud.

Encore une belle soirée de partage qui permet aux Béthemontois de se rencontrer et de partager un moment convivial dans cette période préhivernale.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

SÉANCE DE DÉDICACES DU SAMEDI 29 NOVEMBRE

Monsieur CHAUDUN a choisi le cadre de la bibliothèque de notre village pour dédicacer son recueil de contes.

« RAGOUAT Le Berrichon »

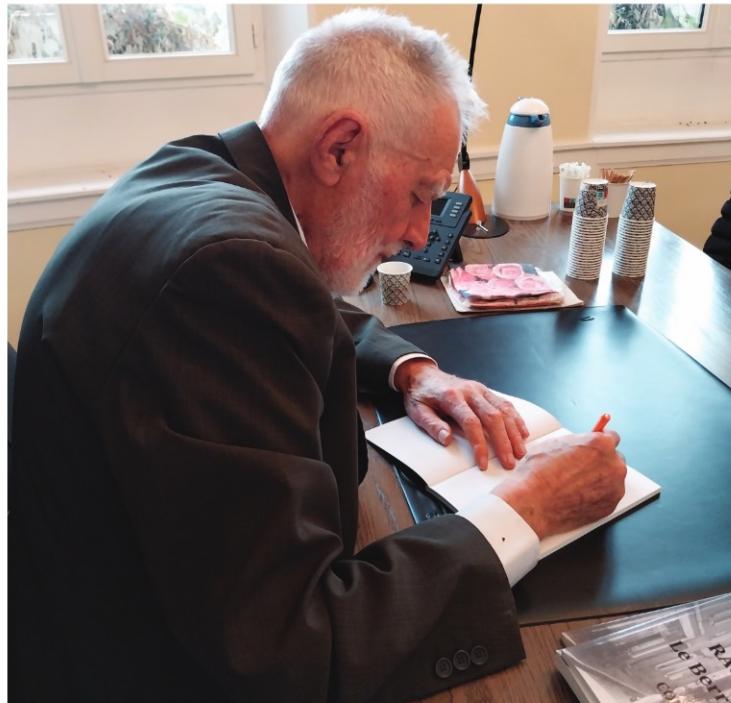
Familles, amis et Béthemontois se sont déplacés afin d'obtenir ce livre et bien évidemment de repartir avec une dédicace personnalisée.

Monsieur CHAUDUN avait également apporté ses cahiers scolaires où nous avons découvert une belle écriture, mais aussi des lignes de punition (un peu perturbateur ce Jean Pierre !!!).

De riches échanges intergénérationnels ont eu lieu pendant cette séance.

Cette matinée s'est achevée par un pot de l'amitié,

Merci à Monsieur CHAUDUN.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONTE

UN NOËL CHALEUREUX POUR NOS AÎNÉS

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le 6 décembre dernier, la commune a eu le plaisir de réunir ses aînés lors d'un moment festif placé sous le signe de la convivialité et du partage.

Accueillis dans une ambiance chaleureuse, les nombreux participants ont pu savourer un instant gourmand autour d'un verre de champagne. Pour l'occasion, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont mobilisés avec enthousiasme en cuisinant de délicieux petits fours, très appréciés par l'ensemble des convives.



Ce temps d'échange et de rencontre a également été l'occasion de procéder à la traditionnelle distribution des colis de fin d'année. Afin de répondre aux goûts et aux envies de chacun, trois formules étaient proposées : un colis gourmand pour les amateurs de douceurs, un colis apéritif pour partager un moment convivial ou encore un colis culturel pour le plaisir de la découverte.



Un rendez-vous apprécié qui contribue à renforcer le lien social et à faire vivre l'esprit de Noël, mais qui témoigne également de l'attention portée à nos séniors.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

ANIMATIONS DE NOËL



Nous vous avions donné rendez-vous le vendredi 12 décembre pour les animations de Noël destinées aux enfants de nos communes et aux plus grands également.



Nous étions nombreux, car cette année encore, nos écoliers nous ont fait le plaisir de nous préparer un joli spectacle de chants pour la plus grande fierté des parents, grands-parents et des spectateurs.



Le père Noël est venu nous rendre visite avec une hotte débordant de chocolats, sa boîte aux lettres s'est remplie de dessins, de listes... et il a pu échanger quelques mots avec des petits et vérifier que nos enfants allaient être sages jusqu'au jour tant attendu.

Une sculptrice de ballons nous a impressionnés avec ses belles et originales créations et les enfants ont pu ramener ce petit souvenir à la maison.

Bien sûr, tout le monde pouvait se réchauffer autour des traditionnels : le chocolat et le vin chauds.

Les parents d'élèves ont également participé à cette fête en proposant une bourse aux jouets dans la cantine suivie d'un buffet, ce qui a rendu ce moment encore plus convivial.

Le Comité des fêtes a profité de cette occasion pour remettre les subventions aux enseignantes de nos écoles. Grâce aux diverses animations réalisées tout au long de l'année et aux bénéfices obtenus, nous avons pu remettre 2 800 € dans la caisse des écoles.

Enfin, la soirée s'est terminée par un feu d'artifice tiré depuis le terrain communal, merci à tous ceux qui ont participé à cette manifestation.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

MOMENT CONVIVIAL POUR NOS AÎNÉS AUTOUR DE LA GALETTE DES ROIS



La traditionnelle Galette des Rois s'est déroulée le samedi 10 janvier dernier à la cantine de l'école. Organisée par les membres du CCAS et les élus de notre village, elle a comme chaque année suscité l'adhésion au sein de nos aînés.



Ils étaient près de 25 aînés à se retrouver pour partager ce moment chaleureux et convivial, autour de la galette des Rois. Un rendez-vous très attendu qui rassemble, année après année, les aînés de notre village.

Le Maire, Didier Dagonet, était présent aux côtés de l'équipe municipale pour partager cet après-midi festif, après leur avoir souhaité une excellente année, nos aînés ont pu apprécier une part de galette accompagnée d'un verre de l'amitié.

Dégustation, fèves, reines et rois, sourires, échanges et bonne humeur, pour le plus grand plaisir de tous, un après-midi gourmand.

Un beau moment de partage, placé sous le signe de la convivialité et de la tradition.

En 2026, notre village compte 105 personnes de 65 ans et plus, avec 57 femmes et 47 hommes.

Nous comptons pour la tranche d'âge 65 – 75 ans 56 personnes, 75 – 85 ans 36 personnes et pour la tranche d'âge 85 ans et plus 13 personnes.

Notre doyenne aura, en 2026, 94 ans et notre doyen, 92 ans.



LE CARNET – ETAT CIVIL 2025

Naissances

Aaron, Ezel KOÇAK – 12 juin 2025

Décès

M. Jean-Jacques, Robert VILLATTE – 19 juin 2025

Mme Liliane, Monique CORMERY – 27 septembre 2025

M. Pascal CERVESATO – 21 novembre 2025

M. Matthieu, Pierre, Armand CHAUDUN – 3 décembre 2025

Mme Chantal, Germaine, Carmen GÉRARD – 7 décembre 2025

Monsieur Didier Dagonet,
Maire de Béthemont-la-Forêt,
et le Conseil Municipal
vous souhaitent une
belle année
2026 !